

EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ

EXIGEONS LA DIGNITÉ

# PÉTROLE, POLLUTION ET PAUVRETÉ DANS LE DELTA DU NIGER

UN ENVIRONNEMENT SAIN  
EST UN DROIT HUMAIN

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL



## « Les compagnies pétrolières, Shell Petroleum en particulier, opèrent depuis plus de trente ans sans véritables contrôle ni réglementation régissant leurs activités dans le domaine de l'environnement. »

Rapport du PNUD sur le développement humain dans le delta du Niger, 2006.

Les populations vivant dans les zones de production pétrolière dans le delta du Niger, au Nigéria, doivent utiliser une eau polluée pour boire, cuisiner et se laver, elles consomment du poisson contenant des hydrocarbures et d'autres toxines (lorsqu'elles ont la chance de trouver du poisson), et les terres qu'elles utilisent pour l'agriculture sont détruites. Les communautés se plaignent de problèmes de santé mais leurs inquiétudes ne sont pas prises au sérieux et l'industrie pétrolière continue de polluer les ressources environnementales nécessaires à leur survie.

### LA MALÉDICTION DES RESSOURCES NATURELLES

Le delta du Niger représente l'un des dix principaux écosystèmes marins de zone côtière humide au monde et il abrite quelque 31 millions de personnes. Il contient également d'importantes réserves d'hydrocarbures, exploitées depuis des dizaines d'années par le gouvernement du Nigeria et des compagnies pétrolières multinationales. Selon certaines estimations, depuis les années 1960 le pétrole a rapporté 600 milliards de dollars (environ 430 milliards d'euro).

Pourtant, la majorité de la population vit dans la pauvreté sans accès adéquat à l'eau salubre ou à des soins médicaux. Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), cette région souffre « de la négligence administrative, d'infrastructures et de services sociaux en train de s'effondrer, d'un fort taux de chômage, de la misère sociale, d'une pauvreté abjecte, d'une crasse repoussante et d'un conflit endémique ». Cette pauvreté, qui contraste avec la richesse générée par le pétrole, est devenu l'un des exemples les plus violents et les plus inquiétants de la malédiction que représente la présence de ressources naturelles.

### BODO, PAYS OGO NI

« Si on veut aller pêcher, il faut payer environ quatre heures le long de plusieurs rivières avant de trouver un endroit où on peut attraper des poissons et où il y a moins de déversements [...] certains des poissons qu'on attrape sentent le pétrole brut quand on les ouvre. »

#### Un pêcheur de Bodo

Le 28 août 2008, l'éclatement d'un tuyau de l'oléoduc Trans-Niger a provoqué un important déversement d'hydrocarbures dans la baie de Bodo, en pays ogoni. Le pétrole s'est répandu dans les marais et la baie ; il a recouvert toute la zone d'une couche épaisse, tuant les poissons dont les gens se nourrissent et qui représente pour eux un moyen de subsistance. La fuite a duré plus de deux mois.

Le tuyau qui a éclaté était sous la responsabilité de Shell Petroleum Development Company (Shell). On ne sait pourquoi Shell n'a pas rapidement arrêté la fuite et contenu la nappe de pétrole, comme le requiert la réglementation nigériane relative à l'industrie pétrolière, ni pourquoi les organismes fédéraux de réglementation n'ont pris aucune initiative.

Cette fuite a gravement affecté la sécurité alimentaire des habitants de la région et porté atteinte au droit des personnes à une nourriture suffisante. À l'heure actuelle, aucune action appropriée n'a été entreprise pour répondre à l'insécurité alimentaire. Le 2 mai 2009, huit mois après la fuite, le personnel de Shell aurait apporté une aide alimentaire à la population concernée, qui l'a rejetée comme étant tout à fait inadaptée. Amnesty International n'a pu obtenir aucun commentaire de Shell à ce sujet.

### PÉTROLE ET POLLUTION

Dans le delta du Niger, les acteurs de l'industrie pétrolière sont à la fois l'État nigérien et les filiales de compagnies multinationales. Shell Petroleum Development Company (Shell), une filiale de Royal Dutch Shell, est le principal exploitant au sol. La majorité des cas portés à la connaissance d'Amnesty International et sur lesquels l'organisation a enquêté sont liés à cette compagnie.

L'industrie pétrolière a une forte visibilité ; à elle seule, Shell opère sur plus de 31 000 kilomètres carrés. La région est quadrillée par des milliers de kilomètres d'oléoducs et parsemée de puits et de stations de pompage. Une bonne partie de ces infrastructures sont situées près des maisons, des fermes et des sources d'eau des populations qui y vivent.

L'industrie pétrolière est responsable d'une pollution généralisée de l'environnement dans le delta du Niger. Les fuites d'hydrocarbures, les déversements de déchets et les combustions en torchères sont bien connus et fréquents. Les nappes de pétrole sont dues à la corrosion des oléoducs, à un mauvais entretien des infrastructures, à des fuites, à des erreurs humaines, ou sont la conséquence d'actes délibérés de vandalisme, de vol de pétrole ou de sabotage.

L'étendue de la pollution et des dégâts sur l'environnement n'a jamais été correctement évaluée. Les chiffres existants varient considérablement selon les sources, mais des centaines de fuites surviennent chaque année. D'après le PNUD, plus de 6 800 déversements de pétrole ont été enregistrés entre 1976 et 2001. Selon l'Agence nationale pour la détection et la réaction aux déversements accidentels de pétrole, en mars 2008, dans le delta du Niger, 2 000 sites au moins avaient besoin d'être nettoyés en raison d'une pollution liée aux hydrocarbures. Leur nombre réel pourrait être bien plus élevé.





Conséquences de la pollution due au pétrole à Ikot Ada Udo, État d'Akwa-Ibom, delta du Niger, Nigeria, janvier 2008.



*Photo principale* : Torchères près d'Ebocha, Nigeria, 3 février 2008. Depuis de nombreuses années, les habitants du delta du Niger affirment que la combustion en torchères porte gravement atteinte à leur qualité de vie et présente un risque pour la santé.

*En haut* : Déversement de pétrole à Ikarama, État de Bayelsa, mars 2008. Cette photographie a été prise par des chercheurs d'Amnesty International huit mois après la fuite. La dépollution des zones touchées par les fuites de pétrole dans le delta du Niger se fait souvent longtemps attendre.

*Au milieu* : Un pêcheur près de son canoë à Goi, pays ogoni, Nigeria, 28 janvier 2008. La pollution aux hydrocarbures a porté atteinte aux moyens de subsistance essentiels des populations, notamment l'agriculture et la pêche. Dans le delta du Niger, l'industrie pétrolière a aggravé la pauvreté d'un grand nombre de personnes.

*En bas* : Les rivières et les ruisseaux du delta du Niger ont été largement pollués par les activités pétrolières. Pourtant, de nombreuses personnes continuent de les utiliser pour un usage domestique notamment pour se laver, faire la lessive, et comme source d'eau potable.

## IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS

Les conséquences sur les populations de la pollution et des dégâts environnementaux provoqués par l'industrie pétrolière restent largement méconnues. La pollution a affecté le sol, l'eau et l'air, et a favorisé les atteintes au droit à la santé et à un environnement sain, au droit à un niveau de vie suffisant (qui comprend le droit à l'eau et à une nourriture suffisante) ainsi qu'au droit de gagner sa vie par son travail. Des centaines de milliers de personnes sont touchées, en particulier les populations les plus pauvres.

## DESTRUCTION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

Les moyens de subsistance de plus de 60 % des gens qui vivent dans cette région proviennent de leur environnement naturel. Pourtant, la pollution générée par l'industrie pétrolière détruit les ressources vitales dont elles dépendent.

La pollution due au pétrole dans le delta du Niger tue les poissons, leurs sources de nourriture et leurs œufs et elle compromet leur capacité à se reproduire, entraînant



© Amnesty International



© Kadir van Lohuizen







*« À cause de l'exploration pétrolière,  
on ne peut plus pêcher [...] Nous vivons  
l'enfer de la faim et de la pauvreté.  
Les plantes et les animaux grandissent  
mal, les poissons ont été tués... »*

Jonah Gbemre, communauté iwerekhan, zone sud du gouvernement local  
d'Ughelli (État du Delta), avril 2008.







**Enfants jouant près d'un déversement d'hydrocarbures à Ikarama, État de Bayelsa. La fuite aurait eu lieu en 2006. Shell affirme que la zone a été dépolluée.**

## KIRA TAI, PAYS Ogoni

Le 12 mai 2007, une fuite de pétrole s'est produite sur l'oléoduc Trans-Niger au niveau du village de Kira Tai, en pays ogoni. Les cultures ont été détruites et les poissons de l'étang ont été tués. Selon le chef Kabri Kabri, les représentants de Shell qui ont examiné la fuite ont trouvé sous le tuyau trois trous qu'ils ont attribués à la corrosion. Shell a réparé l'oléoduc et a éliminé mécaniquement une bonne partie du pétrole déversé.

Près d'un an plus tard, la compagnie n'avait pris aucune autre mesure pour dépolluer le site et indemniser la population concernée. Lorsque Amnesty International a interrogé Shell, celle-ci avait modifié son évaluation et soutenait que la fuite était le résultat d'un acte de sabotage. La population n'avait pas été prévenue de ce changement et attendait toujours une indemnisation et la dépollution de la zone.

Des exemples comme celui de Kira Tai alimentent la défiance des communautés envers l'industrie pétrolière. Amnesty international n'est pas en mesure de confirmer que Kira Tai a bien été nettoyé.

des dégâts à la fois à court et à long terme. Elle endommage également le matériel de pêche. Les fuites d'hydrocarbures et les déversements de déchets nuisent gravement aux terres agricoles. À long terme, ils rendent notamment les sols moins fertiles et font baisser la productivité, dans certains cas pour des dizaines d'années. Bien souvent, les effets à long terme des déversements de pétrole sapent la seule source de subsistance d'une famille.

## SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Le droit relatif aux droits humains reconnaît qu'un environnement sain est essentiel pour la santé. Dans le delta du Niger, l'environnement a été largement pollué et a entraîné de nombreux problèmes de santé graves chez les populations qui y vivent. Cependant, ni le gouvernement ni les compagnies pétrolières ne semblent prendre au sérieux les risques pour la santé. Il n'existe pratiquement aucun contrôle visant à surveiller la qualité de l'eau, les conséquences de la pollution aux hydrocarbures sur la santé et à préserver la sécurité alimentaire.

Des sources universitaires et non gouvernementales ont remis en question l'innocuité de la nourriture affectée par les fuites de pétrole ou d'autres types de pollution. Selon les communautés vivant à proximité de lieux où des fuites

d'hydrocarbures se sont produites, le poisson a « un goût de kérosène » et provoque des maux d'estomac.

Lorsque des fuites de pétrole et des incendies dus à ces fuites se produisent, l'air empest le pétrole. Les habitants se plaignent de problèmes respiratoires, de lésions cutanées et d'autres problèmes de santé.

Depuis de nombreuses années, les habitants du delta du Niger affirment que la combustion en torchères porte gravement atteinte à leur qualité de vie et présente un risque pour la santé. Ces torchères qui flambent vingt-quatre heures sur vingt-quatre à certains endroits, provoquent une pollution sonore et les communautés locales vivent avec un éclairage permanent. Souvent, lorsque le gaz brûle, les hydrocarbures ne se consomment pas complètement et des gouttelettes tombent dans les cours d'eau, sur les récoltes, les maisons et les personnes.

S'il ne surveille pas les conséquences de la pollution sur la santé, un gouvernement ne peut faire face aux risques encourus par la population et l'expose à des préjudices considérables. Or, même en cas de fuite de pétrole, le gouvernement et les compagnies pétrolières prennent rarement des mesures visant à surveiller la santé des personnes, la qualité de l'eau potable et à préserver la sécurité alimentaire.

## « Le gouvernement nigérian a donné le feu vert aux acteurs privés et aux compagnies pétrolières en particulier, pour affecter de manière considérable le bien-être des Ogonis. »

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, 2001.

### ACCÈS À L'INFORMATION

Les populations ont le droit d'être informées des conséquences sur leur vie des activités de l'industrie pétrolière. Il est fréquent cependant que les communautés vivant dans le delta du Niger n'aient pas accès aux informations de base concernant les projets pétroliers – même lorsqu'il s'agit des communautés « d'accueil ». L'absence de données publiques relatives à l'impact des opérations pétrolières sur la santé nourrit leurs peurs et leurs angoisses, ce qui compromet grandement leur qualité de vie.

### DÉPOLLUTION, INDEMNISATION ET CONFLIT

Lorsque se produisent des déversements d'hydrocarbures, les opérations de dépollution du delta du Niger sont souvent lentes et insuffisantes, et les communautés doivent faire face aux conséquences durables de la pollution sur leurs moyens de subsistance et leur santé. À Ogbodo, par exemple, où une fuite importante s'est produite en 2001, la dépollution du site a été reportée de plusieurs mois (notamment en raison de conflits au sein de la communauté) et, lorsqu'elle a finalement eu lieu, elle était insuffisante. En octobre 2003, quand Amnesty International s'est rendue sur place, des résidus de pétrole recouvraient encore visiblement l'eau et les terres, et de nombreuses personnes affirmaient qu'elles ne pouvaient plus pêcher ni chasser.

Il est très difficile par ailleurs pour les populations d'obtenir des indemnités pour les dégâts causés par les fuites. Dans la majorité des cas, elles doivent négocier directement avec la compagnie pétrolière responsable de la fuite. Des indemnités ne sont versées que si la nappe de pétrole est la conséquence d'un acte de sabotage ou de vandalisme. Or, les communautés et la compagnie sont rarement d'accord sur la raison de la fuite. Étant donné qu'il n'existe aucun moyen indépendant de vérifier les faits et que la compagnie dispose de plus grandes connaissances techniques, il est rare que les communautés puissent défendre véritablement leur cause.

Même lorsque la fuite est due à un élément « contrôlable » et que la compagnie est en tort, les communautés doivent négocier avec elle ce que couvrira l'accord d'indemnisation. Un long passé de mauvaises pratiques en matière d'attribution d'indemnités et de contrats de dépollution a mené à un conflit entre communautés et entre les communautés et la compagnie. Les habitants considèrent avec méfiance toute personne qui a un lien avec les compagnies pétrolières et demandent souvent une rétribution avant d'autoriser l'accès aux sites de dépollution.

La destruction des moyens de subsistance ainsi que l'absence de réparation et d'obligation de rendre des comptes ont amené certaines personnes à voler du pétrole et à se livrer à des actes de vandalisme sur des infrastructures pétrolières dans l'espoir d'obtenir des indemnités ou des contrats de dépollution. De plus en plus, des groupes armés exigent un plus grand contrôle des ressources de la région et se livrent au vol de pétrole à grande échelle ou enlèvent le personnel des compagnies pour obtenir une rançon. Les représailles du gouvernement contre l'activisme et la violence impliquent fréquemment un recours excessif à la force et les communautés sont soumises à la violence et à un châtement collectif, ce qui accroît la colère et le ressentiment. Les jeunes n'ayant que peu de choix quant à leur moyen de subsistance peuvent voir le vol de pétrole, les gangs et les groupes d'extrémistes comme la seule solution.

Il est indéniable que les actions et réactions des habitants sont à l'origine d'une partie du problème de la pollution dans de nombreux secteurs du delta du Niger. Cependant, tant que des compagnies refuseront de reconnaître que leurs mauvaises pratiques représentent une cause importante de l'hostilité des communautés, la situation ne s'arrangera pas.

### UNE RESPONSABILITÉ NON ASSUMÉE

#### MANQUEMENTS DES AUTORITÉS

Dans le delta du Niger, le système réglementaire est très défaillant. Le Nigeria

dispose de lois et de règlements stipulant que les compagnies doivent se conformer aux normes internationales de « bonnes pratiques en matière d'exploitation pétrolière » ainsi que d'autres outils législatifs et réglementaires qui protègent l'environnement, mais ils sont peu mis en application. Les agences gouvernementales chargées de les faire appliquer sont inefficaces et sont, dans certains cas, prises dans des conflits d'intérêts. D'autre part, le gouvernement a donné aux compagnies pétrolières le pouvoir de s'occuper des situations ayant une incidence directe sur les droits humains en n'assurant qu'une surveillance très limitée, voire nulle, et en ne prévoyant aucune véritable garantie. Les populations vivant dans le delta du Niger ont vu leurs droits fondamentaux battus en brèche par des compagnies pétrolières auxquelles le gouvernement de leur pays ne peut pas – ou ne veut pas – demander des comptes. On leur a systématiquement refusé toute information relative à la manière dont l'exploration et la production pétrolières allaient les affecter et elles ont, à bien des reprises, essayé en vain d'obtenir justice.

### DES COMPAGNIES COUPABLES

En ne protégeant pas les droits humains de la population, le gouvernement viole le droit international. Cependant, au final les compagnies sont responsables de leurs propres actions et ne respectent pas les normes internationales et les bonnes pratiques dans le domaine de l'industrie pétrolière, de l'environnement et des droits humains.

Les compagnies pétrolières profitent depuis trop longtemps de la faiblesse du système réglementaire nigérian. Elles ne prennent pas des mesures suffisantes pour éviter les dégâts environnementaux et souvent ne remédie pas de manière satisfaisante aux conséquences dévastatrices de leurs manquements et de leurs mauvaises pratiques sur la vie des habitants.





EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ (( EXIGEONS LA DIGNITÉ )) EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA

## PASSEZ A L'ACTION !

### **Veillez écrire au président du Nigeria :**

- dites-vous inquiet des répercussions des activités de l'industrie pétrolière sur les droits fondamentaux de la population du delta du Niger ;
- demandez au président de prendre les mesures nécessaires afin que l'évaluation de l'impact sur le plan social et en matière de droits humains de tous les projets d'exploitation du pétrole et du gaz soient rendue obligatoire et de veiller à ce que les populations concernées puissent avoir accès à toutes les informations ;
- exhortez-le à agir de toute urgence afin de mettre en place une surveillance et une réglementation efficaces de l'industrie pétrolière.

### **Président de la République :**

His Excellency Alhaji Umar Yar'Adua  
 President of the Republic of Nigeria  
 Office of the President  
 Aso Rock  
 Abuja, Federal Capital Territory  
 Nigeria  
 Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

### **Veillez écrire à Shell :**

- dites-vous inquiet des répercussions des activités de Shell sur les droits fondamentaux de la population du delta du Niger ;
- demandez à Shell de prendre rapidement des mesures pour éliminer la pollution liée à ses opérations en concertation avec les populations concernées et de régulièrement rendre publiques des informations à ce sujet ;
- exhortez la compagnie à évaluer les conséquences de ses activités sur l'environnement, la société et les droits humains et à les rendre publiques.

### **Directeur général de Shell**

M. Peter Voser  
 Chief Executive  
 Royal Dutch Shell  
 P.O. Box 162  
 2501 AN The Hague,  
 Pays-Bas

### *Photo de couverture :*

Une femme et un homme près d'un puits de pétrole appartenant à Shell à Ikot Ada Udo, État d'Akwa-Ibom, delta du Niger, Nigeria, 29 janvier 2008.

*Ci-dessus :* Torchères près d'Ebocha, Nigeria, 3 février 2008. Pour les personnes qui vivent à proximité, la nuit ne vient jamais vraiment. Elles vivent avec un éclairage permanent.

[DEMANDDIGNITY.AMNESTY.ORG](http://DEMANDDIGNITY.AMNESTY.ORG)

**UN ENVIRONNEMENT SAIN  
 EST UN DROIT HUMAIN**

**AMNESTY  
 INTERNATIONAL**



**Amnesty International** est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires qui luttent pour mettre fin aux atteintes graves aux droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.

Juin 2009  
 Index : AFR 44/018/2009

Amnesty International  
 Secrétariat international  
 Peter Benenson House  
 1 Easton Street  
 Londres WC1X 0DW  
 Royaume-Uni

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)